

GAMME ACTUELLE DES CERTIFICATS ET DES WARRANTS SUR EURONEXT

Des valeurs mobilières dont les conditions de remboursement à l'échéance sont connues dès l'émission. On trouve notamment les produits suivants* :

CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT

- 1 Certificat dont la prime réplique tout simplement la performance du sous-jacent (entrent dans cette catégorie les produits dénommés : Certifiés 100 %, Lyxor Gold Bullion Securities, Certificats 100 %, Certificats Open End).
- 2 Certificat dont la prime à l'échéance multiplie par 2 la performance du sous-jacent si le cours du sous-jacent est compris entre 2 bornes prédéfinies ; si le cours du sous-jacent est inférieur à la borne basse, la prime du certificat réplique le cours du sous-jacent ; si le cours du sous-jacent est supérieur à la borne haute, la prime du certificat est égale à la valeur de 2 fois la borne haute moins la borne basse (entrent dans cette catégorie les produits dénommés Jet, Sprint).
- 3 Certificat émis avec une valeur inférieure à celle du cours du sous-jacent au moment de l'émission et remboursé au cours du sous-jacent à l'échéance dans la limite d'un maximum de remboursement connu dès l'émission (entrent dans cette catégorie les produits dénommés Discount).
- 4 Certificat caractérisé par deux bornes, définies à l'émission, qui offre un rendement minimum à l'échéance tant que le sous-jacent n'a jamais touché la borne basse.
A l'échéance si le cours du sous-jacent :
 - est inférieur à la borne basse : l'investisseur reçoit la valeur du sous-jacent,
 - est compris entre la borne basse et la borne haute : l'investisseur reçoit la valeur de la borne haute si le cours du sous-jacent n'a jamais atteint la borne basse pendant la durée de vie du certificat, ou la valeur du sous-jacent si le cours du sous-jacent a atteint la borne basse pendant la durée de vie du certificat,
 - est supérieur à la borne haute : l'investisseur reçoit la valeur du sous-jacent (entrent dans cette catégorie les produits dénommés Bonus).
- 5 Certificat défini par un niveau de protection de capital partiel ou total et d'un pourcentage de participation à la hausse de son sous-jacent. Si le sous-jacent baisse en dessous du niveau de protection la prime du certificat sera égale à son niveau de protection, si le sous-jacent évolue au-dessus du niveau de protection, la prime du certificat sera égale à son niveau de protection plus le pourcentage de participation à la performance du sous-jacent au dessus du niveau de protection (entrent dans cette catégorie les produits dénommés : Protect).

CERTIFICATS A LEVIER

- 1 Certificat dont la prime à l'échéance dépend de la position du cours du sous-jacent par rapport à deux bornes définies à l'émission.

Anticipation haussière : l'investisseur reçoit à l'échéance la différence entre le cours du sous-jacent et la borne basse, limitée à la différence entre les deux bornes ; la prime est nulle si le cours du sous-jacent est en dessous de la borne basse à l'échéance (entrent dans cette catégorie les produits dénommés : BAREM haussier, Cappés, Certifiés Cap).

Anticipation baissière : l'investisseur reçoit à l'échéance la différence entre la borne haute et le cours du sous-jacent, limitée à la différence entre les deux bornes ; la prime est nulle si le cours du sous-jacent est au-dessus de la borne haute à l'échéance (entrent dans cette catégorie les produits dénommés : BAREM baissier, Floorés, Certifiés Floor).

- 2 Certificat dont la prime à l'échéance sera égale à la différence entre les deux bornes dans tous les cas sauf si pendant la vie du certificat le cours du sous-jacent a touché :

Anticipation haussière : la borne basse, dans ce cas le certificat agit comme les certificats décrits au point 2 (entrent dans cette catégorie les produits dénommés Cappés +).

Anticipation baissière : la borne haute, dans ce cas le certificat agit comme les certificats décrits au point 2 (entrent dans cette catégorie les produits dénommés Floorés +).

- 3 Certificat dont la prime à l'échéance dépend de la position du cours du sous-jacent par rapport à une borne définie à l'émission :

Anticipation haussière : l'investisseur reçoit à l'échéance un montant fixe si le cours du sous-jacent est strictement supérieur à la borne; la prime est nulle si le cours du sous-jacent est inférieur ou égal à la borne (entrent dans cette catégorie les produits dénommés : Ctiptop Call).

Anticipation baissière : l'investisseur reçoit à l'échéance un montant fixe si le cours du sous-jacent est strictement inférieur à la borne; la prime est nulle si le cours du sous-jacent est supérieur ou égal à la borne (entrent dans cette catégorie les produits dénommés : Ctiptop Put).

PRODUITS A LEVIER A BARRIERE DESACTIVANTE

1 Certificat dont la prime à l'échéance multiplie par 2 ou par 3 (selon les produits) la variation en euro du sous-jacent tant que le cours de celui-ci est supérieur à une borne définie à l'émission ; si cette borne est touchée pendant la durée de vie du certificat celui-ci expire prématurément (entrent dans cette catégorie les produits dénommés : Certifiés X2, Certifiés X3).

2 Certificat qui réplique, à l'inverse, l'évolution du cours de son sous-jacent. Il est caractérisé par un niveau de référence et un seuil de sécurité, la prime du certificat est égale à la différence entre le niveau de référence et le cours du sous-jacent. Si pendant la vie du certificat le cours du sous-jacent atteint le seuil de sécurité, ce dernier est automatiquement remboursé à sa valeur résiduelle (entrent dans cette catégorie les produits dénommés Certifiés 100% Bear, Certificats 100% Bear)

3 Produit dont la prime évolue avec levier selon la performance du sous-jacent tant que le cours du sous-jacent évolue au-dessus (*call, up, long*) ou en dessous (*put, down, short*) d'une certaine limite de cours appelée "barrière" ou "seuil de sécurité". Le produit expire prématurément si le cours du sous-jacent atteint la barrière.

Anticipation haussière :

a- La barrière désactivante est fixée dès l'émission. L'investisseur reçoit à l'échéance la différence entre le cours du sous-jacent et la barrière (entrent dans cette catégorie les produits dénommés : CPerform Call, Turbo Call)

b- La barrière désactivante est ajustée mensuellement en fonction d'un seuil de référence qui évolue quotidiennement en fonction des taux de financement. En cas de désactivation, l'investisseur reçoit au minimum la différence (si positive) entre le cours le plus bas atteint par le sous-jacent dans les trois heures de cotation suivant la désactivation et le seuil de référence (entrent dans cette catégorie les bons d'options dénommés Turbo Long et les certificats dénommés Power Certificats Up)

Anticipation baissière :

a- La barrière désactivante est fixée dès l'émission. L'investisseur reçoit à l'échéance la différence entre la barrière et le cours du sous-jacent (entrent dans cette catégorie les produits dénommés : CPerform Put, Turbo Put)

b- La barrière désactivante est ajustée mensuellement en fonction d'un seuil de référence qui évolue quotidiennement en fonction des taux de financement. En cas de désactivation, l'investisseur reçoit au minimum la différence (si positive) entre le seuil de référence et le cours le plus haut atteint par le sous-jacent dans les trois heures de cotation suivant la désactivation (entrent dans cette catégorie les bons d'options dénommés Turbo Short et les certificats dénommés Power Certificats Down)

Un call warrant vous donne le droit et non l'obligation d'acheter un sous-jacent déterminé à un prix fixé à l'avance (*strike* ou prix d'exercice) à une date d'échéance (type européen) ou à n'importe quelle date avant une date d'échéance (type américain).

Ce droit peut donner lieu au paiement de la différence entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, si celle-ci est positive.

Un put warrant vous donne le droit et non l'obligation de vendre un sous-jacent déterminé à un prix fixé à l'avance (*strike* ou prix d'exercice) à une date d'échéance (type européen) ou à n'importe quelle date avant une date d'échéance (type américain).

Ce droit peut donner lieu au paiement de la différence entre le prix d'exercice et le cours du sous-jacent, si celle-ci est positive.

Certificats et Warrants :

Toutes les primes des certificats et warrants doivent être ajustées de la parité.

Contactez les établissements émetteurs sur les sites suivants:

Emetteurs de warrants

www.oddowarrants.fr • www.warrants.commerzbank.com

Emetteurs de warrants et certificats

www.citiwarrants.com • www.sgbbourse.fr • www.warrants.bnpparibas.com

www.warrants.calyon.com • www.warrants.dresdner.com • www.fr.tradinglab.fr • www.abnamromarkets.fr

Emetteurs de certificats

www.lyxorgbs.fr

* produits négociés sur Euronext au 22/05/06

Avertissement: Les renseignements fournis dans la présente publication sont donnés uniquement à titre d'information et n'ont pas pour objet de donner des conseils, de constituer un quelconque démarchage ou une quelconque offre d'instruments financiers. Malgré le soin particulier qui a été consacré à sa rédaction, ni Euronext N.V. ni ses filiales ne sauraient être tenues pour responsables des erreurs, omissions, altérations ou délais de mise à jour des informations disponibles dans cette publication et de leurs éventuelles conséquences dans le cadre de leur utilisation. Euronext N.V. et ses filiales vous recommandent de ne prendre aucune décision sur la base de ces informations sans les avoir vérifiées auprès de vos conseils habituels. Les informations figurant dans cette publication ne pourront en aucun cas être utilisées pour d'autres publications sans l'accord d'Euronext N.V. ou de ses filiales.